

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 195 Vœu relatif à l'augmentation du prix du pass Navigo.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant que le développement massif d'une offre de transports en commun est une des clés pour réussir la transition écologique de notre économie ;

Considérant que le réseau de transports francilien est le principal poumon économique de notre région comme de notre ville ;

Considérant que le droit à la mobilité des Franciliens est un critère fondamental de vie sociale dans notre région, et que sa limitation peut dégrader sensiblement la vie des Franciliennes et des Franciliens (accès à l'emploi, aux études, à la culture, au sport ...) ;

Considérant l'hypothèse d'augmentation du prix du pass Navigo qui pourrait passer à 75,2 euros dans le cadre d'un vote au Conseil d'Administration du STIF du 28 juin 2017, avec une augmentation de plus de 3 % après celle de 4,3 % adopté par le STIF en 2016 ;

Considérant que le financement des transports franciliens nécessite la création de recettes supplémentaires pour le service public ;

Considérant que des solutions de financement supplémentaires pourraient être mises en place pour garder le tarif contenu du pass Navigo pour les usagers, comme le retour de la TVA à 5,5 % pour les transports publics et l'augmentation du versement transport dans les zones les plus favorisées en termes de développement économique de l'Île-de-France ;

Considérant que ces deux recettes permettraient d'obtenir plus de 500 millions supplémentaires par an ;

Considérant que l'augmentation du versement transport, représentant la plus grande partie, avait déjà été obtenue en 2010, 2012 et 2014 ;

Considérant que pour financer la transition écologique de notre société, le fait de faire contribuer davantage l'activité économique francilienne dans ses secteurs les plus favorisés est à la fois une mesure de justice sociale et une des conditions de la préservation du dynamisme économique dans notre région ;

Considérant que les entreprises profitent également du réseau de transports francilien, pour le déplacement de leurs salariés, et que nombre d'entre elles ont bénéficié, à l'occasion du passage à la zone unique, d'une baisse de leur dépenses sur le remboursement de la moitié du Navigo de leurs salariés ;

Sur proposition de MM. Nicolas BONNET-OULALDJ, Didier LE RESTE, Jean-Noël AQUA et des élu.e.s du groupe Communiste - Front de Gauche,

Émet le vœu que :

- La Ville de Paris exprime son refus face à l'augmentation des tarifs du pass Navigo,
- Dans le but de développer l'offre des transports publics en Île-de-France et rendre son coût abordable pour ses usagers, la Ville de Paris interpelle le Gouvernement et la Présidente de la Région Île-de-France pour défendre la mise en place :
 - du retour de la TVA à 5,5 % pour les transports publics ;
 - d'une augmentation du versement transport de 2,85 % à 3,5 % dans les zones les plus favorisées en termes de développement économique de l'Île-de-France, soit l'Ouest parisien et les secteurs les plus aisés des Hauts-de-Seine ;
 - au niveau national ou régional, de l'écotaxe pour financer les investissements nécessaires à la transition écologique.